Les clients du LNE témoignent

SÉCURITÉ INCENDIE

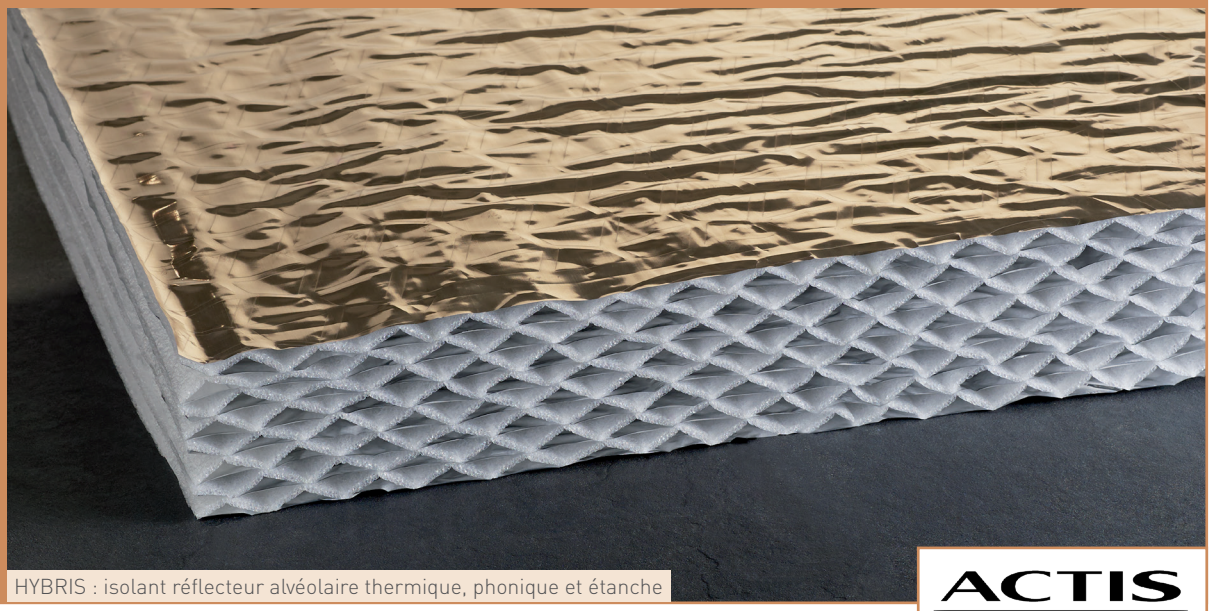

HYBRIS : isolant réflecteur alvéolaire thermique, phonique et étanche

ACTIS
INNOVER POUR MIEUX ISOLER

Le LNE permet à ACTIS de répondre aux exigences réglementaires françaises et britanniques relatives à la sécurité incendie pour son isolant innovant Hybris

Leader des isolants réflecteurs alvéolaires, ACTIS développe depuis 40 ans une expertise dans le domaine des isolants réflecteurs destinés aux bâtiments neufs ou en rénovation (toitures, combles, murs et planchers), grâce à une démarche continue de R&D. Hybris, son produit phare créé en 2013, a été le premier d'une nouvelle gamme d'isolants réflecteurs certifiés.

Maxime Duran est directeur de l'Innovation chez ACTIS depuis 14 ans. Il pilote le service R&D qui a la particularité de s'appuyer sur un service technique ainsi qu'un service dédié à la formation des professionnels aux méthodes de pose de ce type de produits. En effet, la force d'ACTIS est sa proximité et son offre de services pour accompagner ses clients, qui va de la formation théorique à la formation de mise en œuvre de ses solutions innovantes.

Travaillant avec le LNE depuis 2012 dans le cadre de la certification ou du développement de produits, il témoigne ici plus particulièrement sur des problématiques auxquelles a été confronté son isolant Hybris.

Une justification de mise en œuvre désormais exigée

Un Avis Technique (AT) a pour objectif de prouver qu'un produit ou procédé innovant peut être mis en œuvre sans risque de dommage pour la construction. La procédure s'appuie sur une analyse exhaustive des capacités du produit ou procédés à servir la performance globale de l'ouvrage, en particulier sur des justifications accumulées dans les premières années d'existence et sur des résultats d'essais. L'AT permet d'atteindre un niveau de sécurisation et de qualité comparable à celui des produits et procédés traditionnels.

L'avis technique décrit les conditions de mise en œuvre d'un procédé de construction telles que le préconisent les règles de l'art ainsi que le fabricant, notamment les conditions de pose du produit. Un groupe d'experts spécialisés (GS) s'assure de l'aptitude à l'emploi face des exigences réglementaires. Dans le cas de l'emploi d'un isolant combustible interne, l'article AM8 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public impose l'utilisation d'un écran thermique devant le produit avec des conditions de mises en œuvre spécifiées.

«En 2018, dans le cadre de la mise à jour de notre avis technique de 2015, la commission de validation des AT (GS) a demandé une justification de la mise en œuvre de notre isolant Hybris (comment et sur quoi le produit doit être posé, utilise-t-on de la colle, des rails, sur quelle matière (bois béton...), ou encore combien de fixations doivent être utilisées), d'autant que nous avions souhaité une pose de notre isolant avec une lame d'air, c'est-à-dire un espace entre l'écran (plaque de plâtre) et l'isolant, alors que la réglementation ne l'autorisait pas.»

La solution astucieuse du LNE

Afin de maintenir ce système de montage dans l'AT, ACTIS a sollicité le LNE qui a proposé une approche comparative visant à démontrer que la solution proposée ne présentait pas de risque supplémentaire par rapport à une solution réputée satisfaisante (solution de référence réglementaire).

Ainsi, le LNE a réalisé des essais sur une pose sans lame d'air, correspondant à la pose admise par la réglementation, et des essais sur la pose à justifier, avec lame d'air, soumis à une exposition thermique de 90 kW.
L'analyse des résultats obtenus (température, débit calorifique et dégradation observées sur les produits) a permis de démontrer qu'il n'y avait pas plus de risques qu'avec la solution admise.
La validation de cette mise en œuvre a été retranscrite dans l'appréciation de laboratoire, cosignée avec le CSTB pour la partie résistance au feu.
Le LNE a ensuite rédigé une note explicative précisant la démarche entreprise au regard des exigences réglementaires applicables aux isolants combustibles.

De nouveaux besoins d'accompagnement concernant Hybris

«Dans le cadre de notre développement commercial, nous avons souhaité obtenir une mise en œuvre en isolation de façade, une problématique déjà abordée en 2018. Afin de répondre aux exigences réglementaires sur l'isolation par l'extérieur, en façade, le LNE a démarré des essais de prospection de mise en œuvre, et doit continuer à mener des études afin d'identifier quelles caractéristiques de façade seraient admissibles avec Hybris.
Les premières investigations ont été réalisées, une étude de son procédé d'isolation a été initiée, et devra être poursuivie pour aboutir à une appréciation de laboratoire.»
Pour rappel, le LNE réalise des études et appréciations de laboratoire agrées, soit parce que la réglementation ne permet pas de répondre à la mise en œuvre d'un produit, soit parce qu'il y a des restrictions. Lorsqu'il est demandé au fabricant d'isolant de justifier de l'absence de risque de son produit, le LNE réalise l'analyse de risque sur la base d'essais et de simulation numérique.
«Dans le cadre de notre développement à l'international cette fois-ci, nous avons eu besoin d'être accompagnés pour la mise en œuvre de l'Hybris en isolation intérieure sur le marché britannique, telle que cela a été justifié pour une pose derrière un écran thermique avec ou sans lame d'air. Afin de répondre aux requis de la réglementation anglaise nécessitant de justifier de la tenue de l'écran thermique, le LNE a entrepris la rédaction d'une note. Des essais complémentaires pourront être réalisés afin d'apporter les justificatifs demandés sur des points techniques supplémentaires.
Ce cas précis démontre la capacité du LNE à accompagner ses clients face aux exigences françaises mais aussi européennes, et en l'occurrence britanniques, qui, dans la droite ligne du Brexit, commencent à s'affirmer.»

Un véritable partenariat entre un industriel et un laboratoire

«Notre interlocutrice, experte en sécurité incendie, a su nous proposer une démarche permettant de clarifier certaines exigences réglementaires ou de pallier à des vides réglementaires concernant des produits ou procédés innovants tels qu'Hybris. Une démarche qui nous permet aujourd'hui de mettre notre produit sur le marché en levant ces blocages réglementaires par les analyses de risques et appréciations de laboratoire correspondantes.
Le LNE est à l'écoute, ce que nous ne rencontrons pas toujours de la part des prestataires. Nous avons bénéficié d'une attention remarquable et appréciée par nos équipes de la part de notre interlocutrice, qui a toujours travaillé dans le souci de l'intérêt et de la satisfaction d'ACTIS, dans un esprit de service, le meilleur atout pour pérenniser une relation client. Nous allons poursuivre notre collaboration, notamment sur d'autres problématiques que nous avons actuellement, et continuer à nous appuyer sur l'expertise de ce partenaire pour consolider nos parts de marché en France et poursuivre notre expansion en Europe.»

ACTIS
30, avenue de Catalogne
11300 LIMOUX
Tél. : 04 68 31 31 31
www.actis-isolation.com

Isolation d'une maison neuve avec les isolants Hybris